

05/05/2023



Le document unique avec

 | **monDUEP.fr**



Julien COCHARD
Ingénieur/Responsable du
pôle techniciens et AST

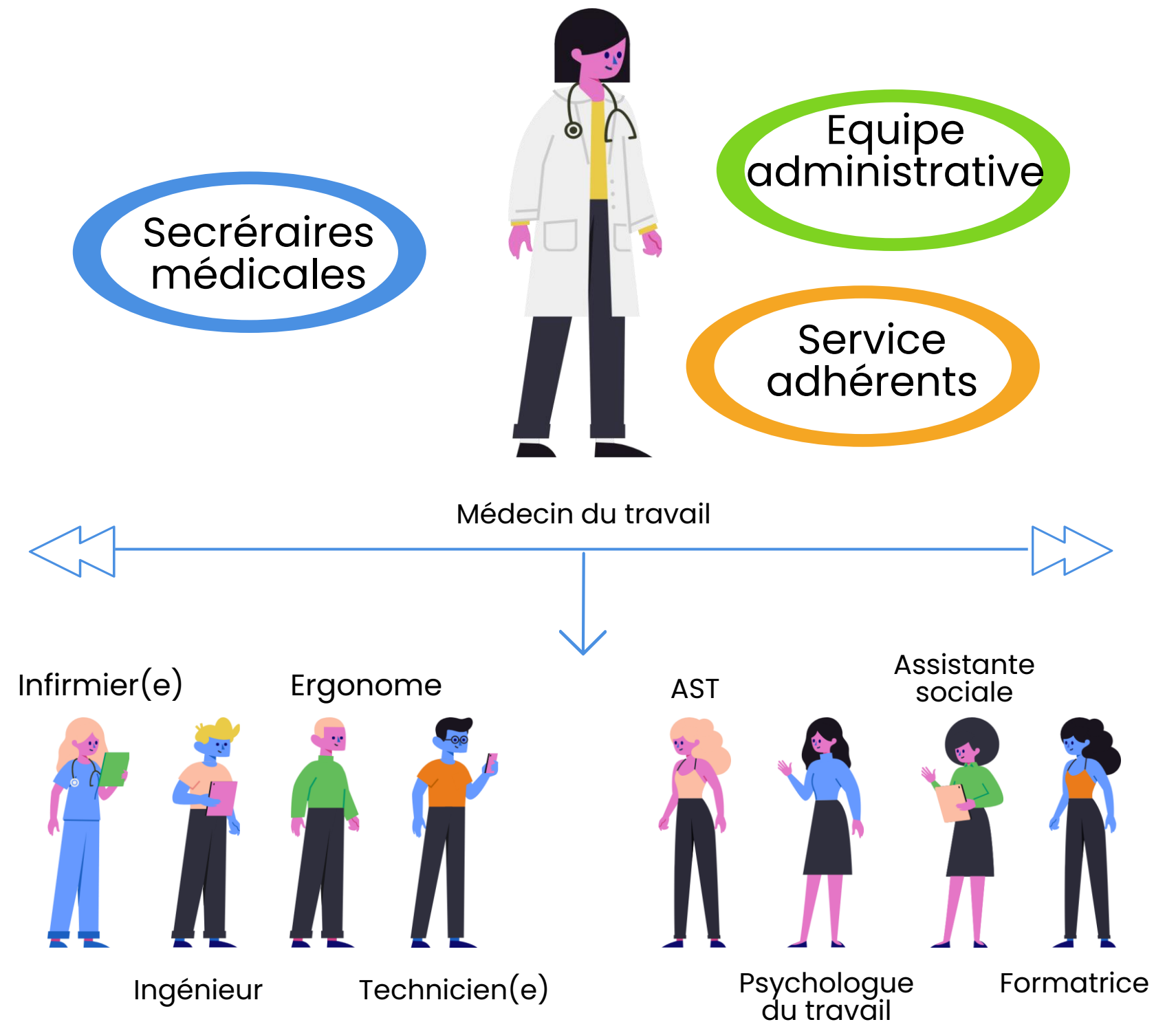
Missions des SPST :



26.000 Adhérents

206.000 Salariés

1 équipe pluridisciplinaire :





Qu'est ce que le DUERP ?



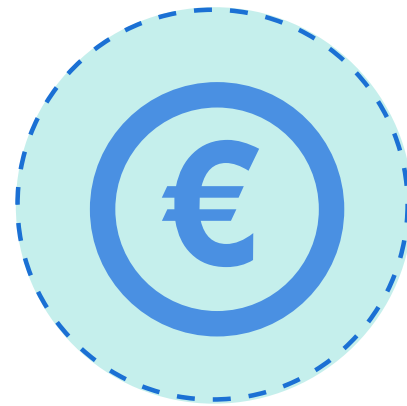
DUERP :

**Document
Unique
d'Evaluation des
Risques
Professionnels**



Obligatoire dans toutes les entreprises
à partir du 1er salarié depuis 2001

Quels risques s'il n'y a pas de DUERP ?



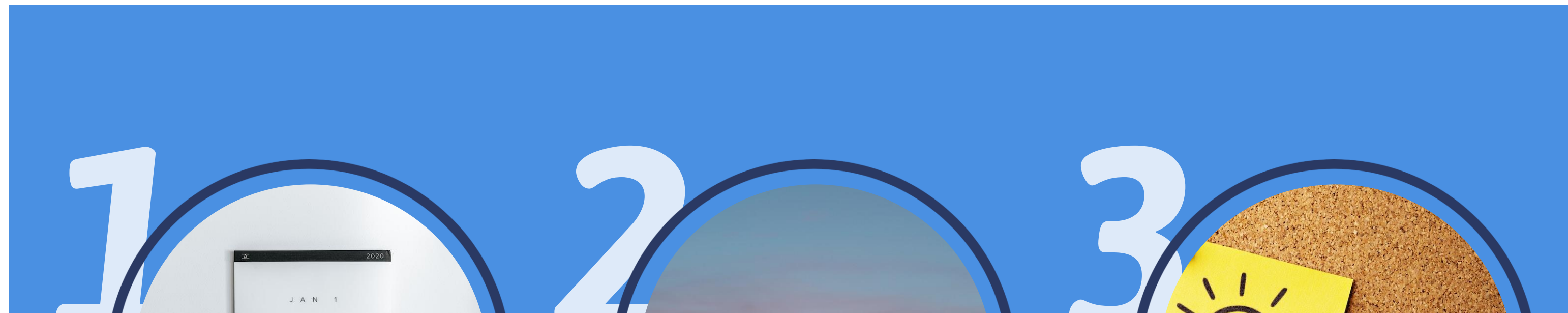
**Amende
1 500 €**



**Amende
3 000 €
en cas de récidive**



**En cas d'accident
faute inexcusable
de l'employeur**



Tous les ans
sauf si
- de 11 salariés



En cas de
changement



En cas de
nouvelles
informations



Affichage des modalités d'accès au DUERP :

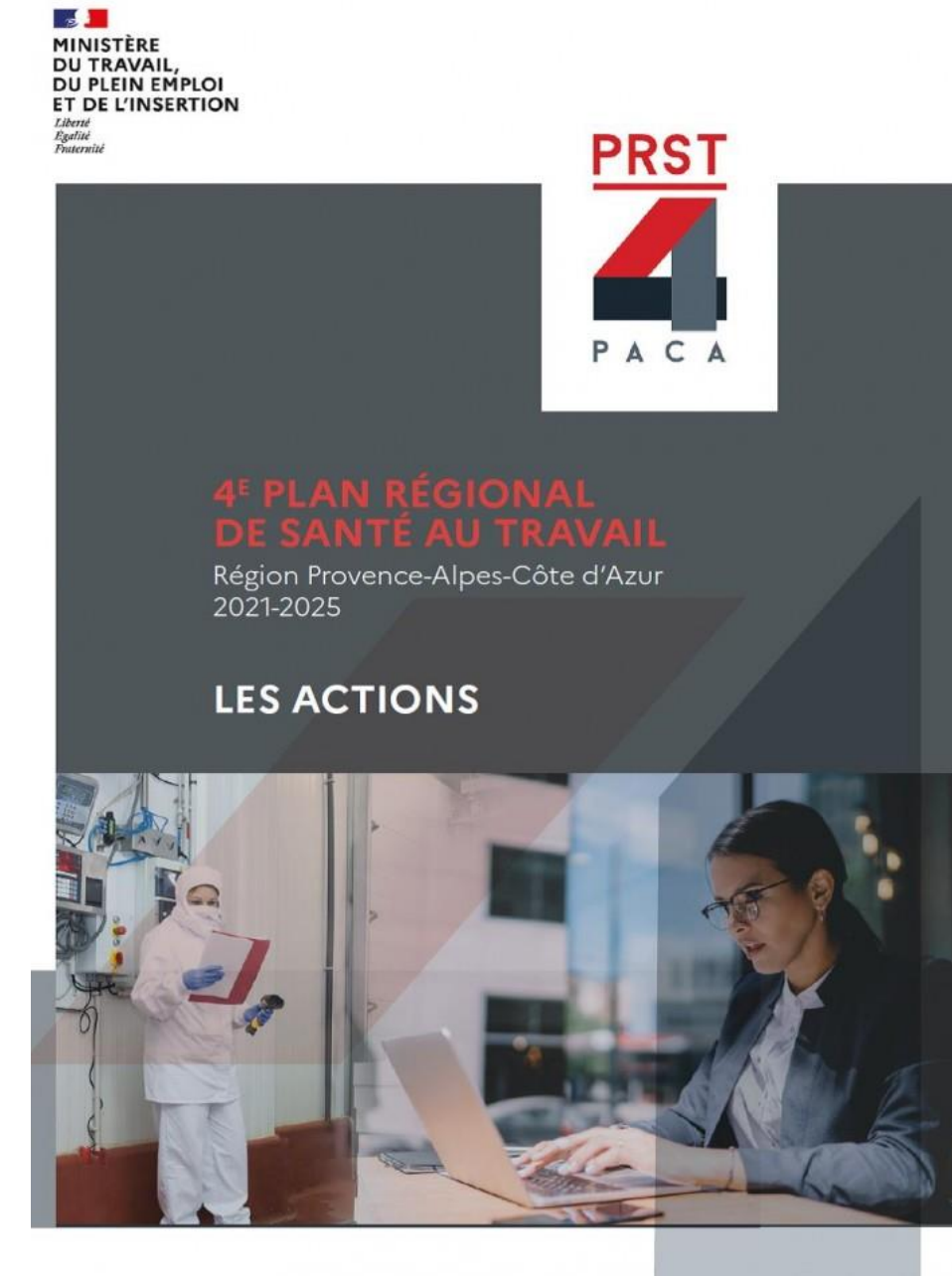
- » A une place convenable et accessible
- » A coté du règlement intérieur s'il existe



Conservation et transmission du DUERP :

- » Versions à conserver au moins 40 ans
- » Dépôt dématérialisé sur un portail numérique géré par les organisations professionnelles d'employeurs à partir du 01/07/23 et au plus tard le 01/07/24 selon l'effectif
- » Transmis au service de prévention et de santé au travail à chaque mise à jour

Le DUERP un levier de la culture de prévention



Un des pilotes de l'action régionale visant à accompagner les entreprises pour réaliser leur DUERP et améliorer la culture de prévention

Adhérents  dans les Alpes Maritimes

85% de TPE : 22 000 entreprises (1-19 salariés)

43% des salariés : 86 500 salariés

19 à 80% des AT selon les secteurs (CNAMTS)

45% des TPE ont un DUERP actualisé (DARES 2016)

Retour d'expérience sur la réalisation des DUERP dans les TPE :

- » Temps limité du chef d'entreprise
- » Méthodologie parfois difficile à appréhender
- » Recherche nécessaire pour identifier les bons moyens de prévention

» Outils par secteur pour réaliser son DUERP

» Questions liées aux accidents et aux maladies professionnelles du secteur

» Contenus élaborés avec

- les organismes de prévention (INRS, CARSAT, MSA...)
- les acteurs du métier (organisations professionnelles...)

» Méthodologie simple pour se concentrer sur l'essentiel :

- Unités de travail préétablies
- Cotation selon 3 niveaux (**Fort** - **Moyen** - **Faible**)

» Démarche de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail

» Démarche et contenu identique mais pas que...

 monDUERP.fr

| monDUERP.fr

- » Accompagnement individuel pour la réalisation de votre DUERP par nos spécialistes de la prévention
- » Temps maîtrisé et efficacité garantie grâce à notre connaissance de la démarche et des moyens de prévention
- » Téléchargement du DUERP et du plan d'action à la fin du questionnaire
- » Envoie de la fiche d'entreprise intégrant nos conseils par la suite
- » Votre DUERP réalisé avec vos réponses et nos conseils prévention
- » Outil web sécurisé, intuitif, démarche accessibilité numérique, **eco Index** : 83/100



TPE : 3 modalités pour la réalisation ou la mise à jour :

- » Autonomie
- » Accompagnement visio
- » Accompagnement terrain

Pour les PME et les grosses entreprises :

- » Ateliers collectifs
- » Accompagnement selon votre méthodologie

Hôtel Restauration



Restauration traditionnelle
Restauration rapide
Traiteurs
Hôtellerie

Commerces



Boulangerie / Pâtisserie / Chocolaterie
Boucherie / Charcuterie
Poissonnerie
Commerce alimentaire de proximité
Commerces de gros
Commerce de détail non alimentaire
Coiffure et soins esthétiques

Services



Activités de bureau
Nettoyage
Aide à domicile
Clubs sportifs
Accueil de jeunes enfants
Milieu associatif
Vétérinaires

Industrie

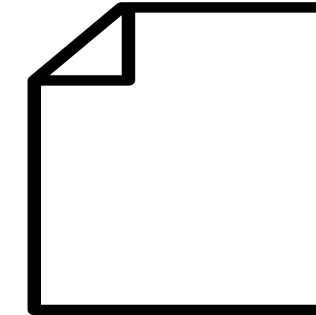


Traitement des métaux
Mécanique industrielle
Métallerie
Industries graphiques
Plasturgie

Transports



Transport routier marchandises
Transport routier de voyageurs
Déménagement
Ambulance
Messagerie / Fret Express
Collecte / tri et traitement des déchets
Réparation et commerce automobile



A venir :

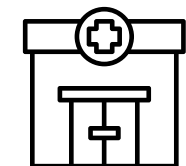
- Prothésiste dentaire



- Service funéraire



- Pharmacie



Questionnaire générique

0% Étapes du questionnaire

- Informations du DUERP
- Implication des salariés
- 1 - Environnement de travail
- 2 - Livraison, manutention et stockage
- 3 - Travail sur écran
 - 3.1 - Fatigue visuelle
 - Question 1
 - Question 2
 - 3.2 - Postures contraignantes
 - 3.3 - Stress
- 4 - Télétravail
- 5 - Risques psychosociaux
- 6 - Risque routier
- 7 - Organisation du travail
- 8 - Risques Personnalisés
- Valider le DUERP
- Fin du DUERP

Le risque de fatigue visuelle généré par le travail sur écran est-il pris en compte ?

Un temps important passé à travailler devant un écran augmente le risque de fatigue visuelle, en particulier si l'environnement de travail (éclairage, installation au poste de travail) n'est pas adapté.

Sélectionnez les mesures actuellement mises en place

Régler l'intensité des écrans à un niveau confortable.

Entreprise Préventeur



Choisir des écrans mats, orientables et inclinables facilement.



Privilégier un affichage sur fond clair.



Aménager la charge de travail de façon à prévoir des temps de pause suffisants afin de limiter la fatigue visuelle (au moins 5 minutes toutes les heures si la tâche sur écran est intensive ou bien 1/4 d'heure toutes les 2 heures si la tâche l'est moins).



Alterner le travail informatisé avec des tâches autres que sur écran.



AJOUTER UNE NOUVELLE MESURE

Les mesures déjà en place sont-elles suffisantes ?

 Oui

 Non

AJOUTER UNE NOUVELLE MESURE

- 6 - Risque routier
- 7 - Organisation du travail
- 8 - Risques Personnalisés
- Valider le DUERP
- Fin du DUERP

Les mesures déjà en place sont-elles suffisantes ?

- Oui
- Non


Régler l'intensité des écrans à un niveau confortable. (04/05/2023)

Distribution des dépliants AMETRA06.

Choisir des écrans mats, orientables et inclinables facilement. (04/05/2023)

Privilégier un affichage sur fond clair.

[+ AJOUTER UNE NOUVELLE MESURE](#)

	Entreprise	Préventeur	
	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Remarque de l'entreprise

Travail régulier avec l'AMETRA06.

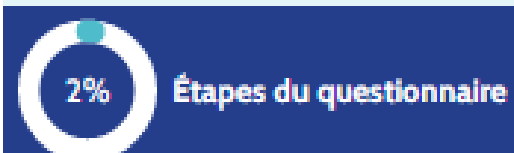


Évaluez le niveau de risque

- Faible
- Moyenne
- Élevée

[PRÉCÉDENT](#)

[ENREGISTRER ET CONTINUER](#)



- Informations du DUERP
- Implication des salariés
- 1 - Environnement de travail
- 2 - Livraison, manutention et stockage
- 3 - Travail sur écran
 - 3.1 - Fatigue visuelle
 - Question 1
 - Question 2
 - 3.2 - Postures contraignantes
 - 3.3 - Stress
- 4 - Télétravail
- 5 - Risques psychosociaux
- 6 - Risque routier
- 7 - Organisation du travail
- 8 - Risques Personnalisés
- Valider le DUERP
- Fin du DUERP

Le risque de fatigue visuelle généré par le travail sur écran est-il pris en compte ?

Un temps important passé à travailler devant un écran augmente le risque de fatigue visuelle, en particulier si l'environnement de travail (éclairage, installation au poste de travail) n'est pas adapté.

✓ Sélectionnez les mesures actuellement mises en place

	Entreprise	Préventeur		
Régler l'intensité des écrans à un niveau confortable.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
<div style="background-color: #f9e79f; padding: 10px; border: 1px solid #ccc;"> <p> Commentaire de votre préventeur</p> <p>Dépliant "Travail sur écran" AMETRA06 disponible sur www.ametra06.org pour identifier les réglages.</p> </div>				
Choisir des écrans mats, orientables et inclinables facilement.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
<div style="background-color: #f9e79f; padding: 10px; border: 1px solid #ccc;"> <p> Commentaire de votre préventeur</p> <p>Conseil possible sur demande auprès des préventeurs de l'AMETRA06.</p> </div>				
Privilégier un affichage sur fond clair.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
Aménager la charge de travail de façon à prévoir des temps de pause suffisants afin de limiter la fatigue visuelle (au moins 5 minutes toutes les heures si la tâche sur écran est intensive ou bien 1/4 d'heure toutes les 2 heures si la tâche l'est moins).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Alterner le travail informatisé avec des tâches autres que sur écran.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

AJOUTER UNE NOUVELLE MESURE

LOGO IPSUM

monDUEP.fr

06/04/2023

Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels

SuperCorp

Travail de bureau

TABLE DES MATIÈRES



1 - ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

2 - LIVRAISON, MANUTENTION ET STOCKAGE

3 - TRAVAIL SUR ÉCRAN

4 - TÉLÉTRAVAIL

5 - RISQUES PSYCHOSOCIAUX

6 - RISQUE ROUTIER

7 - ORGANISATION DU TRAVAIL

8 - RISQUES PERSONNALISÉS

1 - ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

1 - L'espace de travail est-il adapté aux besoins de l'activité et l'aménagement participe-t-il au confort des salariés ?

Évaluation des risques : **Élevée**

Les mesures de prévention en place :

- Pour les espaces de travail collectif, regrouper les personnes par petit groupe travaillant sur des activités et des objectifs partagés.
- Prévoir un espace individuel suffisant (10m² par bureau collectif ou individuel, 15m² si l'activité est fondée sur des communications verbales).
- Limiter le nombre de postes implantés dans un même espace ouvert (10 maximum par unité de travail).
- Respecter une circulation aisée (largeur des couloirs > 1,50m).
- Prévoir des accès et des passages de largeur suffisante pour accéder au poste de travail, aux rangements, aux plans de travail (passage minimum de 80 cm).
- Planter les postes de travail de façon à ce qu'aucune circulation principale ne passe dans le dos des postes de travail.
- Planter des bureaux permettant de se voir sans être en face-à-face.
- Permettre une personnalisation de l'espace.

Actions de prévention à mettre en place :

- Respecter une circulation aisée (largeur des couloirs > 1,50m).

Date prévue : 2023-04-09

Description de la mesure : Test de description

- Prévoir des accès et des passages de largeur suffisante pour accéder au poste de travail, aux rangements, aux plans de travail (passage minimum de 80 cm).

Date prévue : 2023-04-30

2 - Des mesures ont-elles été prises pour maîtriser le niveau sonore dans les bureaux ?

Évaluation des risques : **Moyenne**

Les mesures de prévention en place :

- Mettre à disposition des espaces partagés pour le travail de groupe et séparés pour tenir des conversations ou échanges privés (cabine, salle de repos, salle de réunion).
- Choisir des équipements silencieux (ventilation, ordinateurs, imprimantes).
- Isoler les espaces de travail des sources potentielles de bruit (espaces de circulation, espaces de convivialité et espaces de reprographie).

Actions de prévention à mettre en place :

- Mettre à disposition des espaces partagés pour le travail de groupe et séparés pour tenir des conversations ou échanges privés (cabine, salle de repos, salle de réunion).

Description de la mesure : Test de description de la mesure

04 TÉLÉTRAVAIL



—— 1 - La mise en place du télétravail a-t-elle été organisée avec les salariés et l'encadrement ?

Évaluation : **Risque faible**

Les mesures de prévention en place :

- ✓ Préciser les tâches qui peuvent être effectuées à distance et celles qui doivent être faites sur site
- ✓ Veiller à la charge de travail et aux modalités de reporting

Actions de prévention à mettre en place :

- ✓ Prévoir une formation spécifique des managers à l'encadrement des télétravailleurs.
Date prévue : 2023-06-12



Plan d'Action - Travail de bureau - 03/05/2023

Section	Description du risque	Priorité	Mesures	Description	Date	Etat avancement	Responsable
Postures contraignantes	Des mesures ont-elles été prises pour permettre une utilisation du clavier et de la souris sans risque ?	Risque modéré	Privilégier les souris sans fil, dont la taille et la forme est adaptée à celle de la main du salarié.	Accompagnement de l'AMETRA06 pour le choix des souris.	30/05/2023		
Fatigue visuelle	L'éclairage et son implantation sont-ils adaptés au travail sur écran ?	Risque faible	Prévoir une lampe d'appoint par poste de travail pour permettre de personnaliser le niveau d'éclairage au poste.	Commande du matériel effectué.	30/05/2023		
Télétravail	La mise en place du télétravail a-t-elle été organisée avec les salariés et l'encadrement ?	Risque faible	Prévoir une formation spécifique des managers à l'encadrement des télétravailleurs.		12/06/2023		



» Témoignage entreprise

 | monDUERP.fr

 | monDUEP.fr

www.monDUEP.fr

Nous contacter pour bénéficier de l'accompagnement de
nos professionnels de la prévention :

contact@monDUEP.fr



Merci



Merci pour
votre attention.



Avez-vous des
questions ?